SAGE
NESTE & RIVIÈRES DE GASCOGNE
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Plan de communication et de concertation

Validé par la CLE le 14 décembre 2021

SOMMAIRE

1. Contexte 3
2. La concertation et la communication au cœur de la démarche 4
3. Public cible, leurs besoins et leurs attentes 5
   3.1. Les membres la CLE 5
   3.2. Les experts 6
   3.3. Les parties prenantes 6
   3.4. Le grand public 6
   3.5. Les scolaires 7
4. Concertation et communication par étape 7
   4.1. Etape « Etat des lieux / diagnostic » 7
   4.2. Etape « tendances scénarios » 8
   4.3. Etape « Stratégie » 9
   4.4. Etape « PAGD et règlement » 9
   4.5. Consultation et approbation 10
5. Outils de la communication et de la concertation 10
   5.1. Identité visuelle et charte graphique 10
   5.2. Site internet 11
   5.3. Flyers 11
   5.4. Roll up, Kakemonos 11
   5.5. Carte en 3 dimensions 12
   5.6. Vidéos de sensibilisation 12
   5.7. Vidéothèque/photothèque 12
   5.8. Visites de site 12
   5.9. Expositions 12
   5.10. Communiqués de presse 12
   5.11. Enquêtes 13
   5.12. Animations scolaires et grand public 13
   5.13. Outils de communication divers 13

Cette note présente le plan de communication et de concertation du SAGE Neste et rivières de Gascogne pour la phase d'élaboration.

1. CONTEXTE

Le territoire Neste et rivières de Gascogne de près de 7942 km², concerne 660 communes, 6 départements (Gers, Hautes-Pyrénées, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Landes), deux régions (Occitanie et Nouvelle-Aquitaine), 33 Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCi) à fiscalité propre.

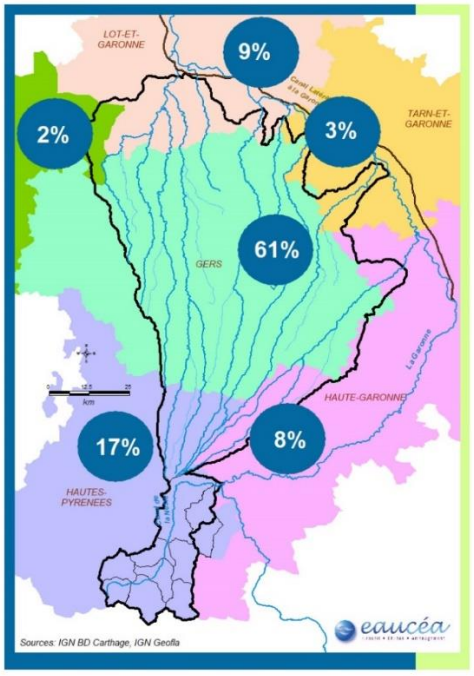

La population concernée, principalement rurale est de 270 000 habitants.

La composition de la Commission locale de l'eau a été définie dans l'arrêté préfectoral du 16 février 2021.

Enfin, en l'absence de structure porteuse identifiée pour ce territoire, les 6 départements concernés, avec les EPCI FP qui le souhaitent, ont fait de choix d'une convention « Entente Neste et rivières de Gascogne », pour participer financièrement et soutenir le Département du Gers dans la maîtrise d'ouvrage de la phase d'élaboration du futur SAGE.

La première commission locale de l'eau s'est réunie le 24 février 2021. Elle a décidé de choisir le Département du Gers en tant que structure porteuse.

Elle a validé son règlement de fonctionnement, qui instaure en particulier 6 commissions géographiques.

- Commission Bassin versant Save
- Commission Bassin versant Gimone Arrats
- Commission Bassin versant Gers Auroue
- Commission Bassin versant Baïse Auvignon
- Commission Bassin versant Osse Gélise Auzoue
- Commission Bassin versant Neste

Le planning prévisionnel de l'élaboration du SAGE est le suivant :

2. LA CONCERTATION ET LA COMMUNICATION AU CŒUR DE LA DEMARCHE

La stratégie de communication et la concertation poursuivie dans ce plan doit permettre de :

- Faire connaître
- Faire adhérer au projet
- Faire agir

A noter que la concertation et la communication sont extrêmement liées et s'alimentent l'une l'autre.

Elles doivent être déclinées et adaptées spécifiquement pour chacune des étapes de l'élaboration :

- Etat initial / diagnostic
- Tendances scénarios
- Stratégie
- PAGD et règlement
- Consultation Administrative et Enquête publique

Le plan de communication et concertation comportera un planning prévisionnel répondant aux objectifs de ces sous phases, et aux attentes des acteurs.

Le plan doit être validé par la CLE dès le début de la démarche. Il s'agit d'un document vivant qui a peut être ajusté, amendé selon les avis des membres de la CLE, au vu des retours des parties prenantes, du grand public, des garants de la concertation.

La concertation doit être adaptée à chaque étape, territorialisée et la plus large possible. La concertation des parties prenantes et des citoyens sert à alimenter les réflexions de la CLE, qui doit élaborer le SAGE, prendre au final les décisions et approuver le PAGD et le règlement.

Ce point devra être explicité très clairement aux parties prenantes et citoyens impliqués non membres de la CLE tout au long de la démarche.

Ube fois le SAGE approuvé, la phase de mise en œuvre devra donner lieu à un nouveau plan de communication et de concertation validé par la CLE.

3. PUBLIC CIBLE, LEURS BESOINS ET LEURS ATTENTES

Lors de l'élaboration d'un SAGE, la communication, les opérations de sensibilisation et la concertation doivent nécessairement s'adapter à la fois sur le fond et la forme aux attentes des divers publics cibles.

Les acteurs se décomposent en divers groupes avec des besoins de formation, d'information et de sensibilisation différents, en fonction des phases.

- Les **membres de la CLE**, acteurs directs qui pilotent la démarche et sont des relais pour tous les autres acteurs,
- Les **experts** (services des collectivités, Etat, …) avec des besoins d'information technique détaillée,
- Les **parties prenantes**, acteurs locaux non membres de la CLE (élus, professionnels, riverains, associations locales, usagers, …),
- Le **grand public,**
- Les **scolaires**.

3.1. LES MEMBRES LA CLE

L'appropriation du SAGE par les membres de la CLE est primordiale. Cela nécessite maitriser les éléments de langage inhérent au sujet et de disposer de connaissances communes partagées. Des formations pédagogiques sont une nécessité dès le début de la démarche pour tous les membres de la CLE et en particulier à destination des nouveaux élus. En maîtrisant le contenu du SAGE, sa plus-

value ou encore son histoire, chaque membre de la CLE pourra plus facilement prendre position aux débats d'une part, et assurer son rôle de relais auprès des acteurs locaux d'autre part.

Les membres de la CLE seront les relais facilitateurs de la démarche auprès de tous les autres acteurs.

3.2. LES EXPERTS

La légitimité de la CLE auprès des partenaires techniques et financiers doit impérativement être consolidée pour bénéficier de leur soutien durant toute la phase d'élaboration. Cette reconnaissance ne peut qu'être issue d'un renforcement des synergies locales (réseaux d'experts) et de la mise en place d'outils très techniques (guide, …).

Le comité technique de la CLE en est l'organe principal. Il s'appuiera de plus fortement sur les démarches du territoire et des SAGE adjacents, afin d'assurer la compatibilité avec les bassins versants voisins.

L'appropriation du SAGE par les services administratifs sera d'autant plus facile que les outils développés par la CLE permettront d'apporter des précisions dans l'application de la règlementation.

3.3. LES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes (élus, professionnels, associations, riverains, …), souvent acteurs locaux et impliqués sur le territoire, sont directement concernés par le SAGE. Sans leur appropriation, l'élaboration du SAGE ne peut être efficace et les résultats réellement convaincants.

Un important travail de communication et de sensibilisation auprès de toutes les parties prenantes est impératif pour qu'ils comprennent la démarche, sa plus-value et ses limites. Un discours pédagogique illustré par des retours d'expériences s'impose. Chaque acteur doit être en mesure de connaître et comprendre ce qu'il peut/doit faire et ce qu'il ne peut/doit pas faire. Un accompagnement personnalisé est un vecteur de réussite et de reconnaissance.

Aussi la démarche de communication et de concertation devra être au plus près de ces acteurs locaux, soit à l'échelle des 6 commissions géographiques, dans une logique hydrologique.

La communication doit permettre l'intégration par tous du lien fort entre tous les bassins versants.

La démarche de communication et de concertation devra aussi associer fortement, en fonction des enjeux, les parties prenantes des bassins versants adjacents au périmètre SAGE NRG.

3.4. LE GRAND PUBLIC

Aujourd'hui, les préoccupations environnementales sont de plus en plus présentes dans le quotidien de chacun. A son échelle, chaque habitant est concerné indirectement par le SAGE et peut être acteur pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Pour capter l'attention et consulter le grand public sur les enjeux du SAGE, la communication doit être simple, courte, pédagogique, accessible à tous. Elle doit de plus être aussi variée et adaptée aux individualités et aux attentes.

La concertation doit être à l'échelle la plus locale possible pour permettre une appropriation locale des enjeux de l'eau. Elle doit être initiée au plus tôt dans la démarche.

3.5. LES SCOLAIRES

L'avis de la génération future doit être pris en compte. Le parcours scolaire intègre le développement des 5 piliers du développement durable. Aussi les scolaires, public réceptif aux questions environnementales pourraient être consultés. L'animation pourra se faire sous formes de projets ludiques et pédagogiques en fonction des niveaux scolaires et péri scolaires rencontrés. Des projets pourraient être élaborés avec les écoles supérieures du territoire.

4. CONCERTATION ET COMMUNICATION PAR ETAPE

Le territoire étant particulièrement importants, les 6 sous bassins versants liés aux commissions géographiques seront la pierre angulaire de la communication et de la concertation, au plus proche des territoires. De plus, la communication et la concertation devront aller au plus près des citoyens.

La concertation et la communication doivent être adaptées à chaque étape de l'élaboration.

L'accès à la démarche et aux documents devra être permis à toute personne qui le désire, en toute transparence.

Des outils visuels et communicants seront mis en place dès le début de la phase Elaboration pour accompagner la concertation dans chaque étape.

Une identité visuelle est créée pour toute la démarche d'élaboration du SAGE (logo, trames documentaires, charte graphique…).

Le site internet du SAGE NRG permet l'accès à l'information sur l'ensemble des ressources documentaires et la vulgarisation de la démarche et de son avancement. La diffusion des actualités sur la démarche via une newsletter sera activée.

Des flyers relatifs à la démarche sont réalisés pour communiquer vers les membres de la CLE, les parties prenantes. Des roll up/kakemonos sont élaborés pour identifier la démarche lors des réunions.

Des cartes en 3 dimensions sont créées afin d'avoir un outil explicatif visuel du territoire pour tous les ateliers à venir et lors des interventions en présentiel.

Des vidéos de sensibilisation sur la démarche du SAGE sont créées à destination des membres de la CLE, des parties prenantes, et du grand public, afin qu'ils puissent relayer l'information.

Une banque de données vidéo et photos est initiée et mise à disposition pour l'ensemble des membres de la CLE.

4.1. ETAPE « ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC »

Lors de cette phase, la concertation débutera avec les membres de la CLE et les parties prenantes, tout en initiant la communication grand public.

Il est demandé à la CLE de se prononcer sur l'opportunité de mise en place d'une concertation préalable et de la nomination d'un(e) garant(e) de la concertation par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

La sensibilisation et la formation des membres de la CLE seront le préalable indispensable de cette phase afin qu'ils puissent relayer la démarche dès que possible.

Les commissions géographiques seront des lieux privilégiés de la concertation citoyenne pour cette phase à l'échelle de chaque territoire (sous bassin versant).

Les commissions géographiques sont accessibles à toute personne, qui souhaite y participer, au-delà des parties prenantes. Ainsi, tous les membres de la CLE et parties prenantes non membres des commissions géographiques seront conviées pour l'élaboration du document Etat initial.

A ce stade où les données techniques ne sont pas encore consolidées, l'option proposée est d'associer un premier groupe de citoyen cooptés pour commencer à co-construire le diagnostic Le public concerté sera ensuite élargi lors de la phase tendances et scénarios.

Ce groupe de citoyens motivés par la démarche est proposé par les élus du territoire (environ 20 personnes par sous bassin versant).Ils seront contactés pour leur expliquer la démarche et recueillir leur consentement.

Pour l'action communication, des partenariats et animations avec les scolaires pourront être initiés : rencontres sur les marchés jeux concours (photo, quiz..), animations, diffusions de vidéos, visites… L'approche avec les écoles et universités seront actionnées pour mettre en route des projets autour de l'eau.

De même, pour le grand public des partenariats et animations pourront être initiés : rencontres sur les marchés, jeux concours (photo, quiz..), animations, diffusions de vidéos, visites…

L'approche avec les écoles et universités seront actionnées pour mettre en route des projets autour de l'eau.

Il est indispensable qu'un.e garant.e soit nommé.e dès la restitution de l'état initial diagnostic. Pour se faire, la demande auprès du CNDP devra donc être produite au moins 3 mois avant la tenue de la CLE validant l'état initial.

4.2. ETAPE « TENDANCES SCENARIOS »

Cette étape marque la montée en puissance de la concertation citoyenne et donc de la communication. En effet l'ensemble des données techniques auront été synthétisées sous la forme d'atlas géographique. Cet outil permettra à toute personne qui le désire d'intégrer les échanges sur la base de données techniques partagées et accessibles facilement.

A cette étape, la communication va avoir un rôle essentiel. La newsletter et les communiqués de presse permettront de faire connaitre au grand public l'avancement de la démarche, à savoir approbation de l'état des lieux et début de la sous-phase Tendances et Scénarios. Elle valorisera la concertation grand public qui débute à ce stade.

Les atlas géographiques seront partagés et accessibles au grand public au travers d'un outil type base de données. Chacun pourra incrémenter ses commentaires.

Le dispositif imaginé repose toujours sur les commissions géographiques qui vont devenir également thématiques. Toutes les parties prenantes, au-delà des membres de la CLE, seront y conviées pour co-construire les tendances et scénarios.

En conséquence, le groupe citoyen restreint de chaque bassin de la première étape sera élargi au grand public. La concertation prendra la forme de forum, ateliers, conférence, les plus ouverts possibles pour associer un panel de citoyens de catégorie socio professionnelle différente.

En parallèle, une enquête sera lancé pour permettre aux personnes n'ayant pu participer aux commissions de pouvoir donner leurs avis et propositions.

La concertation avec les scolaires devra s'intensifier lors de cette étape. Jeux concours (photo, quiz..), présence sur des ateliers pédagogiques lors des commissions géographiques, visites de sites seront proposées.

La personne garant.e sera missionné.e pour vérifier le processus de concertation et de l'adapter en continu afin de vérifier l'accès à l'information, sa compréhension, l'animation associée, l'ancrage sur les territoires …

4.3. ETAPE « STRATEGIE »

La collecte auprès des commissions et du grand public des Tendances et Scénarios a permis de dégager une stratégie basée sur plusieurs items.

Afin de retenir les axes stratégiques pertinents du futur SAGE pour ses membres et la population, la concertation doit être éminemment structurée et la communication est primordiale.

Du choix de ces axes, découleront les orientations de l'enquête publique, et à ce stade un rejet ne serait pas admissible.

Le dispositif de concertation et de communication développé lors de l'étape Tendances et scénarios sera reconduit à l'identique. L'objectif est de consolider d'une part les axes retenus, vérifier qu'aucune thématique n'ait été oubliée, et d'autre part, prioriser les thématiques.

La participation des scolaires sera plutôt orientée sur des ateliers thématiques pour ordonner avec leurs connaissances et leurs ressentis les axes proposés.

Une concaténation des deux profils de stratégie pourra être réalisée en fin d'étape.

La mission de la personne garante se poursuit avec un regard plus critique par rapport à la future consultation et enquête publique.

4.4. ETAPE « PAGD ET REGLEMENT »

Le PAGD est le document finalisé du recueil de toutes les expressions des citoyens, des membres de la CLE, des parties prenantes, des membres des commissions et de la génération future.

La structuration du document doit être présentée au grand public pour vérification de la bonne prise en compte des expressions citoyennes et une appropriation des enjeux stratégiques projetés.

Le dispositif de concertation et de communication développé lors de l'étape précédente sera reconduit à l'identique.

Cette étape sera aussi l'occasion de récompenser les scolaires avec qui un travail continu a été mené, en particulier l'annonce des résultats des jeux…

La mission de la personne garante se poursuit avec la même rigueur et le même regard critique.

4.5. CONSULTATION ET APPROBATION

La phase de consultation et approbation commence par un recueil des avis auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels, de l'autorité environnementale, puis une enquête publique ouverte à tout citoyen sur le projet de PAGD et de règlement , et enfin une finalisation du projet de SAGE suite à la prise en compte de tous ces avis.

Toutes institutions telles que définies réglementairement seront consultées pour avis sur le projet de PAGD et de règlement.

Tous les avis permettront d'ajuster le projet de PAGD et de règlement.

Viendra ensuite la phase réglementaire de deux mois d'enquête publique.

Le recueil des avis suite à enquête publique permettra de finaliser le projet de PAGD et de règlement.

La cadre de l'enquête publique définira des lieux d'enquête où le public pourra déposer son avis. Une plate-forme dématérialisée pourra être mise en place afin que tout public puisse déposer son avis en ligne.

Le rôle du (de la) garant(e) de la concertation est maintenu jusqu'à l'approbation du SAGE. La commission d'enquête (nommée par le tribunal administratif) peut recueillir les éléments de suivi du processus du ou de la garant(e) si elle le souhaite. Cela permet de vérifier le processus de concertation et d'informer en amont les membres de la commission sur le projet soumis à enquête.

5. OUTILS DE LA COMMUNICATION ET DE LA CONCERTATION

5.1. IDENTITE VISUELLE ET CHARTE GRAPHIQUE

L'année 2020 a permis de créer une identité visuelle du SAGE NRG, afin que tous les outils soient disponibles dès la première Commission Locale de l'Eau.

Un logo a été créé, objet d'une large concertation au sein du COTECH.

Des outils administratifs ont été déclinés avec cette image visuelle afin d'avoir une réelle charte graphique pour l'ensemble des documents du SAGE NRG.

5.2. SITE INTERNET

Cet outil est actif dès la première réunion de la CLE sous l'adresse https://sage-nrg.gers.fr/.

Il permet un accès en temps réel à toutes les ressources documentaires (documents réglementaires liés au SAGE NRG, compte rendus de réunions, rapports réalisés par la CLE …) pour tous.

Le site internet permet d'expliquer la démarche, le territoire, les enjeux pré identifiés lors de la phase préliminaire.

Il permet en outre de mettre en avant des temps forts d'avancement de la démarche. Il doit pouvoir s'agrémenter d'un agenda pour mettre en avant les temps à venir organisés par la CLE ou des partenaires.

Il sera le siège principal des communications élaborées pour cette démarche de concertation.

5.3. FLYERS

Des flyers avec l'identité visuelle du SAGE NRG sont créés pour chaque phase afin de communiquer vers les parties prenantes, le grand public ou les scolaires. Leur contenu, simple et vulgarisé est adapté à chaque phase de la démarche et du public ciblé.

5.4. ROLL UP, KAKEMONOS

Des roll up et ou kakémono sont créés pour renforcer l'identité visuelle du SAGE NRG lors des réunions de la CLE, les commissions géographiques ou thématiques.

5.5. CARTE EN 3 DIMENSIONS

Des cartes en 3 dimensions sont créées afin de visualiser facilement le territoire et pourvoir travail par petit groupe ou ateliers lors des différentes commissions géographiques ou thématiques. Cet outil permet de visualiser en particulier le « système Neste » et le lien fort entre la Neste et les rivières gasconnes.

5.6. VIDEOS DE SENSIBILISATION

Deux vidéos de sensibilisation et d'information de la démarche sont réalisées dès le début de la démarche.

Une première vidéo à destination des membres de la CLE et de toutes les parties prenantes, acteurs locaux d'environ 15 mn a pour objectif d'expliquer le territoire, la démarche de SAGE, la CLE et les enjeux.

Une deuxième vidéo d'environ 5mn, principalement axée sur les enjeux et l'intérêt d'une telle démarche, a pour cible le grand public et est diffusé sur les réseaux sociaux et le site internet.

Ces outils ont vocation à être utilisés par l'animation de la CLE lors des réunions, lors des séances d'information et de sensibilisation des parties prenantes, ou par tout citoyen qui désire s'en faire le relais.

5.7. VIDEOTHEQUE/PHOTOTHEQUE

Une banque de données vidéos et photos, identifiées par lieu, est mise ne place pour tout le territoire dès le début de la démarche. Elle est complétée au fur et à mesure.

Ces photos et vidéos ont vocation à pouvoir être mutualisées et utilisées (sous réserve des crédits photo/vidéos) par tous les membres de la CLE et parties prenantes.

5.8. VISITES DE SITE

Les commissions thématiques seront proposées dans la mesure du possible avec des visites de sites, en lien avec la thématique ou les spécificités du territoire.

5.9. EXPOSITIONS

Une exposition pourra être créée au début de la phase tendance et scénarios, sur la base de l'état des lieux approuvé afin de vulgariser et faciliter les échanges lors des réunions.

Cette exposition pourra être mise à disposition de façon itinérante auprès des acteurs qui le souhaitent dans le territoire et au-delà de la démarche SAGE.

5.10. COMMUNIQUES DE PRESSE

Des communiqués de presse (journal, radio, vidéo…) pourront être activés à la fin de chaque étape pour présenter les résultats des travaux, ainsi que pour informer de la tenue des commissions géographiques ouvertes à tous.

5.11. ENQUETES

La concertation étant basée fortement sur un ancrage territorial à l'échelle des commissions géographiques, des enquêtes pourront être mises en place systématiquement afin d'associer les personnes n'ayant pu participer physiquement à ces commissions.

Ces enquêtes pourront avoir la forme d'envoi par mailing, de diffusion par le site internet ou les réseaux sociaux.

Elles pourront aussi être effectuées lors de manifestations autres telles que marchés, rassemblements

5.12. ANIMATIONS SCOLAIRES ET GRAND PUBLIC

Un catalogue d'animation est mis en place à destination des scolaires autour de l'eau. Il est initié dès l'état des lieux en particulier dans les collèges (compétence départementale). Au fur et à mesure ces animations sont étendues à tous les niveaux scolaires sur le territoire.

Des jeux concours autour de l'eau à destination des scolaires ou du grand public pourront être mis en place : concours photo, dessin, quizz, démarche vertueuse consommation eau …

Des rand 'Eau pourront être proposées au grand public

Des projections de film autour de l'eau en cinéma avec débat pourront être proposées.

Des partenariats sont mis en place avec les lycées et universités autour de l'eau sur des projets dédiés au territoire.

5.13. OUTILS DE COMMUNICATION DIVERS

Afin de ne pas se limiter aux outils traditionnels d'information et inciter le grand public à participer à la démarche d'autres outils de communications pourront être déployés tels que de permanences sur des manifestations, d'information sur des marchés la mise en place de supports accessibles à tous.